

L'émergence des femmes au Maghreb

par Kamel Kateb,
aux Éditions APIC, Alger

Introduction

Ce qui attire le plus l'attention dans les études démographiques portant sur la région c'est naturellement la fécondité et la croissance de la population d'abord et en second lieu la nuptialité avec le relèvement considérable de l'âge au mariage des femmes. Le corollaire de ce dernier aspect est le prolongement de la durée du célibat. Notion sans aucun statut légal (aucun texte juridique n'en fait mention) mais qui a acquis une forte et lancinante réalité statistique. Le célibat est d'autant plus occulté que les sociétés maghrébines se sont structurées autour de la cellule familiale pour faire face à la déstructuration du système tribal et clanique engagée par la modernisation coloniale et parachevée par la politique économique des nouveaux États une fois leur indépendance acquise. Le célibat prolongé, celui des femmes notamment, remet fondamentalement et provisoirement en cause la règle à la base de la constitution de la famille maghrébine que constitue le mariage. Il est d'autant plus déstructurant que nous avons à faire à des sociétés où l'inégalité juridique entre les sexes donne à la domination masculine un aspect total et global.

L'analyse porte essentiellement sur la société algérienne mais la comparaison des données statistiques se fera en permanence entre les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) pour montrer que les différences dans les systèmes politiques, économiques et sociaux, générées par les gestions coloniales et post indépendances, n'ont pas produit de divergences fondamentales dans les comportements démographiques, pour l'instant tout au moins.

Les pays de la rive Sud de la Méditerranée connaissent, depuis les premières semaines de l'année 2011, une confrontation plus ou moins violente entre les populations et les régimes politiques en place depuis des décennies. Ces confrontations à caractère émeutique ont profondément ébranlé des systèmes politiques qui semblaient indétronçables. Certains, comme en Tunisie bénéficiaient d'une appréciation positive de la part de la communauté internationale et des institutions internationales. D'autres, comme l'Égypte ou le Maroc faisaient l'objet d'une grande complaisance ou étaient carrément mis à l'index comme la Syrie ou la Libye. Les bouleversements politiques qui en découlent s'explique en partie par les échecs des projets politiques adoptés dans les années 1950 et 1960. Mais l'opportunité des mouvements de contestation ne serait pas saisie dans sa totalité si l'on faisait abstraction des changements profonds en cours dans ces sociétés.

Des changements démographiques spectaculaires sont en cours depuis trois décennies. La fécondité a été divisée par trois et se rapproche du seuil de renouvellement des populations (2,1 enfants par femme). L'espérance de vie à la naissance dépasse les 75 ans, gagnant en moyenne près de six mois chaque année. Et enfin, un système matrimonial en complète transformation. C'est ce dernier aspect et ses implications sur le fonctionnement des sociétés considérées qui retient l'attention dans cet ouvrage.

Les femmes, par le passé, excluent de l'activité économique et de l'espace public, le plus souvent cloîtrées, n'avaient pas d'autres alternatives que le mariage et la reproduction la plus nombreuse possible et de sexe masculin de préférence. Pour reprendre un proverbe de la

population Chaouiïa des Aurès cité par P. Bourdieu : « pour les filles, c'est le mariage ou la tombe » (P. Bourdieu, 1985). Le proverbe kabyle rapporté par H. Genevois et cité par Lacoste-Dujardin 1985 n'est pas moins catégorique sur le rôle assigné aux femmes : « *La fille, c'est comme une hirondelle sous le toit : elle n'est fixée nulle part tant qu'elle n'est pas mère féconde dans la famille des autres* ».

Dans sa sociologie de l'Algérie¹, Pierre Bourdieu donne une description des rapports de genre dans les sociétés berbérophones (Kabyles, Chaouïas, Mozabites etc.) et arabophones d'Algérie. D'un côté, l'ordre social et religieux et les valeurs morales dominantes relèguent les femmes dans une situation d'infériorité et de soumission. L'ascendance du groupe familial s'exerce dans tous les aspects de la vie sociale. L'éducation donnée aux petites filles par les femmes des générations antérieures devait assurer la perpétuation de cette situation. D'un autre côté, cette éducation est complétée par un sentiment de solidarité des femmes contre « l'adversaire commun, » l'homme. Dans cette adversité, les femmes useraient de ruses, d'intrigues et de magie pour arriver à leurs fins et amoindrir les effets d'une domination masculine théoriquement sans limites.

D'une manière générale, pour résumer les conclusions des auteurs qui se sont intéressés à la question (Bourdieu 1985, Boutefnouchet 1982, Lacoste Dujardin 1985, Fargues 1986) la famille maghrébine traditionnelle reposait sur le patriarcat et différentes formes de communauté villageoise. Elle était régie par la prédominance du fils aîné de la famille et par la gestion plus ou moins commune du patrimoine familial. Elle exerçait enfin un contrôle étroit sur les jeunes adultes célibataires et une domination absolue sur les femmes. Ces dernières étaient fragilisées dans la cellule familiale par la polygamie et la répudiation. Souvent, pour faire face à la violence engendrée par l'ordre social et religieux l'endogamie familiale en matière matrimoniale était privilégiée. Ce système matrimonial induisait cependant une forte intensité de la nuptialité, un célibat définitif rare et un haut niveau des ruptures d'union (Kateb, 2001).

L'ordre social et religieux qui reposait sur des valeurs telles que l'honneur, exigeait entre autres la répression de la sexualité féminine pré-nuptiale et hors mariage. Il en découlait un système matrimonial qui avait comme fondement le mariage sans le consentement des concernés, très souvent précoce et pubertaire. La polygamie bien que limitée aux hommes socialement nantis, était une pratique courante et la répudiation était la forme dominante de la rupture d'union. Naturellement, les hommes en avaient le monopole, bien que selon P. Bourdieu très souvent la femme détiendrait en fait le pouvoir de divorcer. Le mari mis au défi par sa femme n'aurait d'autres solutions que la répudiation.

De plus, le caractère tribal et rural de ces sociétés favorisait le mariage dans la parenté, en privilégiant les unions entre cousins du premier degré. Au début du siècle, les Algériens par exemple, se mariaient jeunes et les filles plus jeunes que les garçons. Pendant les trois premiers quarts du XX^{ème}, l'âge au mariage a connu des fluctuations importantes tout en restant dans le système caractérisé par le mariage précoce des femmes.

Des changements démographiques fondamentaux sont dans ces situations inconcevables sans un ébranlement profond des structures traditionnelles de la société et du recul de certains conservatismes. Au cœur de ces changements dans nombre de pays se trouve fondamentalement posé la place et le rôle de la femme dans ces sociétés. Les sociétés maghrébines qui ont accédé à l'indépendance dans les années 1950 et 60 connaissaient une très forte domination masculine qui s'exerçait dans tous les domaines de la vie économique et sociale. La faible scolarisation des filles et le confinement des femmes dans l'espace domestique avaient fait d'elles les gardiennes des valeurs traditionnelles et le vecteur

¹ Pierre Bourdieu, (1985 2^{ème} édition) Sociologie de l'Algérie, PUF Collection Que sais-je ? Vendôme, 128 p.

principal des us et coutumes. Cette domination résultait à la fois des rapports sociaux entre les sexes, mais aussi de l'ordre social (patriarcat, tribalisme et clanisme) et religieux.

Cet ordre séculaire est actuellement ébranlé dans ses fondements par les changements démographiques. Les conséquences de ces changements sont multiples, ils concernent des aspects qui touchent au fonctionnement profond de ces sociétés, comme notamment un temps, de plus en plus long, passé dans le célibat des jeunes adultes qui entrent sur le marché matrimonial. En effet, une période de célibat féminin de plus en plus longue rend de plus en plus difficile le contrôle direct exercé par le groupe familial sur les jeunes adultes. Le mariage tardif et un célibat de longue durée nécessitent un aménagement des formes dans lesquelles doit s'exercer cette tutelle familiale. Elle suppose, entre autres, soit de passer à des contrôles indirects de la sexualité féminine (exigence de la virginité au mariage par exemple au lieu d'une surveillance permanente sur les jeunes filles célibataires, contrôle des horaires se substituant à l'exclusion de l'espace public) soit d'accepter que les femmes puissent gérer leur sexualité en toute liberté.

Durant la même période, un effort important de scolarisation et de formation est engagé pour répondre aux besoins du développement économique et social. Quel rôle a pu donc jouer le développement du système éducatif, notamment la scolarisation massive des filles dans ces changements ? Il faut rappeler qu'aucun pays de la région ne lui a fixé des objectifs de transformation de la société dans ses rapports hommes/femmes. Le système éducatif s'est vu attribuer un rôle primordial dans le processus d'édification et de modernisation des États maghrébins nouvellement indépendants. Il devait contribuer à combler les déficits en matière d'encadrement de l'économie et en main-d'œuvre qualifiée ; c'était la pierre angulaire des processus de transformations économiques et sociales de ces pays (industrialisation, réformes de l'agriculture, formations des cadres de l'appareil d'État etc.). Il n'en reste pas moins qu'il joue un rôle non négligeable dans les changements démographiques constatés.

Cependant, dans quelle mesure le système éducatif par la scolarisation massive des deux sexes, par la prolongation de la durée de la scolarisation, en favorisant la présence des femmes dans l'espace public et le développement de formes de mixité a-t-il contribué, aussi, à ébranler les bases de l'organisation familiale traditionnelle ? Dans un pays où le statut de la femme est au cœur des problèmes de société, la scolarisation massive des filles, aussi importante qu'elle soit, est-elle un fait suffisant pour provoquer les changements enregistrés ?

La scolarisation massive des filles aurait ainsi mis à mal un système social séculaire qui avait résisté à tous les assauts de la modernisation coloniale. Enfin, s'il a été sans conteste un facteur non négligeable du relèvement de l'âge au mariage des femmes peut-il expliquer l'ampleur et la persistance de cette hausse. En d'autres termes et d'une manière plus précise, comment les changements démographiques se répercutent-ils à leur tour sur la cellule familiale, son organisation et ses relations internes et externes ? Quel rôle particulier y a joué le système scolaire spécifiquement ? Quels impacts ont à leur tour ces changements sur les stratégies familiales² ? Quelles sont les répercussions de ces stratégies sur les politiques éducatives ?

L'objectif de ce travail est d'analyser l'influence de l'instruction sur le fonctionnement de la société ; il s'agit d'étudier l'action qu'exerce la scolarisation de masse notamment féminine, sur les relations de genre, sur les relations à l'intérieur de la cellule familiale et sur le fonctionnement global de la société. Comment la généralisation de la scolarisation, dans une société où l'analphabétisme était dominant, agit-elle sur les relations

² Nous entendons par stratégie familiale dans une société patriarcale en décomposition, l'ensemble des dispositions prises par les familles (sans assurance de succès) concernant d'abord le maintien des solidarités intra familiales et l'emprise sur les jeunes adultes, et ensuite pour faire face aux changements en cours dans la société : la prolongation de la durée des études des filles, le travail des femmes et la présence de ces dernières dans l'espace public, les alliances matrimoniales dans un contexte où se développe une liberté de choix du conjoint, etc.

intergénérationnelles, sur les rapports qui existent dans une société traditionnelle de type patriarcal (marqué par la domination de l'aîné sur la fratrie, la prééminence du sexe masculin et l'autoritarisme dans les relations parents-enfants et hommes-femmes) et enfin sur les constructions identitaires des individus ?

Pour atteindre les objectifs assignés à ce travail et essayer de donner une réponse pertinente aux innombrables questions soulevées, les données publiées par les instituts nationaux de statistiques des trois pays sont mobilisées en priorité. Elles ont été obtenues par les recensements de période décennale et différentes enquêtes nationales menées parfois dans le cadre de campagnes internationales de constitution de bases de données (EADS, PAPCHILD, PAFPAM etc.). Concernant la scolarisation et l'éducation nous utiliserons les données publiées dans les annuaires statistiques des trois pays et celles regroupées par l'UNESCO. Les rapports de genre et leur évolution ont été abordés à partir de l'analyse des textes religieux (Coran, Sunna-hadith) et des textes juridiques portant sur le statut personnel dans les trois pays, mais aussi à partir des données statistiques sur le marché du travail.

Concernant un certain nombre de problèmes qui émergent dans le débat public et qui commencent à fixer l'attention des pouvoirs publics et des médias (violence envers les femmes, viols, naissances hors mariage etc.) des données disparates, le plus souvent d'origine hospitalière, parfois cependant d'une fiabilité discutable, ont été mobilisées pour signifier l'existence des phénomènes et un début timide de leur traitement par la société et les pouvoirs publics sous l'impulsion des organismes internationaux. Des premières enquêtes sur ces questions (administratives ou statistiques) ont été initiées sans que les données individuelles ne soient pour l'instant accessibles aux chercheurs. Ces données seront par conséquent utilisées à titre illustratif pour montrer non seulement l'existence de ces phénomènes mais aussi un début de leur traitement par les pouvoirs publics malgré une sensibilisation timide de l'opinion publique sur ces questions. En aucun cas, elles ne permettent de cerner l'ampleur des phénomènes observés dans ces sociétés.

Conclusion : le difficile passage de gardienne de la tradition au ferment d'une révolution sociétale !

Si Bourdieu a analysé ce qu'était l'Algérie précoloniale et coloniale et par suite nord-africaine avec en prolongement ce que la réalité sociale de ces sociétés ne pouvaient plus être, il s'est par contre peu aventuré à esquisser les contours des sociétés maghrébines qui se mettaient progressivement en place. La fin du système colonial dans ces pays a rompu la difficile et fragile unité instaurée par les nécessités des luttes pour l'indépendance. Les différentes forces sociales, aux projets de société aux antipodes les uns des autres, ne tardèrent pas à s'organiser et à mobiliser leurs troupes pour conquérir le pouvoir politique. Le statut de la femme dans ces sociétés était naturellement un point d'achoppement primordial comme le prouve la rapidité avec laquelle les codes de la famille ont été adoptés au Maroc et en Tunisie. En Algérie, la lutte prolongée pour le contrôle des différents organes du pouvoir politique et la crise politique qui en a découlé, ont reporté les échéances sur cette question.

Même s'il est fondamentalement très difficile d'arriver à une vision tranchée des résultats définitifs de cette évolution sociétale il n'en reste pas moins en particulier que la situation de la femme maghrébine ne correspond plus à l'image qu'elle offrait il n'y a pas si longtemps que cela : « Les femmes contribuent pour une part essentielle à assurer la permanence de la tradition ; les fillettes apprennent de leurs aînées les vertus que doit posséder la femme, soumission absolue, discrétion, et les pratiques magiques et rituelles, culte des « génies », pèlerinages, locaux, rites, etc., en sorte qu'elles puissent à leur tour jouer le rôle de gardiennes de la tradition (Bourdieu, 1985 ; p.83) ». Cette image et situation de la

femme maghrébine décrite par P. Bourdieu fait irrémédiablement partie d'un passé qui semble à jamais révolu. La scolarisation massive des filles a engagé un processus irréversible de transformation des sociétés maghrébines qui ne pourrait être remis en cause que par un triomphe complet d'un projet politique totalitaire génocidaire. C'est fondamentalement le résultat d'une véritable révolution qui s'est opérée dans la plus grande discrétion y compris dans la période de montée des mouvements islamistes et des discours hostiles aux femmes qu'ils véhiculaient au cours des prêches d'une extrême violence dans les mosquées et les universités parfois relayés par certains organes de presse.

L'émergence des femmes au Maghreb qui a résulté de cette révolution silencieuse, est semblable à une vague de fond qui traverse progressivement toute la société menaçant sans cesse les positions de domination masculine sans pouvoir en venir à bout, se heurtant inexorablement à un ordre social et religieux ébranlé dans ses fondements mais revigoré par la montée du sentiment religieux de ce début de 21^e siècle et par l'activisme des différents courants se réclamant de l'islamisme politique.

Face à une modernisation inspirée des modèles culturels européens pénétrant à travers les médias (la télévision par satellite notamment), la littérature et les arts, réduite à une libéralisation des mœurs par les forces conservatrices, les islamistes préconisent une islamisation de la modernité qui laisserait intacte une domination masculine en échange d'une plus grande liberté de circulation tout en respectant les prescriptions religieuses formelles ou formalisées (port du voile, inégalité juridique etc.).

Dans un tel contexte politique et social, le célibat prolongé de certaines catégories de femmes pourrait exprimer une forme de contestation de l'ordre établi sur la base d'une domination sans partage de la gente masculine. Cette catégorie de femmes, de plus en plus tentées par un projet migratoire autonome, interpréterait le soutien des institutions politiques à cette domination ou leur passivité face aux menées des courants conservateurs comme le résultat de la compromission des élites avec les forces conservatrices et religieuses en échange de leur appui politique et de leur non implication avec les groupes islamistes radicaux.

Cependant une lecture minutieuse des réalités sociales des pays de cette région montre que le célibat prolongé des femmes ne saurait être réduit à cette seule interprétation. Une autre catégorie de femmes, probablement représentant la plus forte proportion, aspirerait à conclure une union sur des bases amoureuses en bénéficiant de la liberté de choix du conjoint (chapitre 9). Il en résulterait naturellement pour elles des fortunes diverses. Quelle est la proportion de cette catégorie femmes qui verraient se concrétiser leurs aspirations au bonheur conjugal ? Quelle est la proportion d'entre elles qui seraient vouées au célibat définitif ? Quelles sont celles qui de guerre lasse retourneront dans le giron familial et le mariage endogame ?

Une dernière catégorie de femmes, représentant sans nul doute une proportion importante des femmes célibataires, resteraient inscrites dans le cadre du schéma matrimonial traditionnel (décrit dans le chapitre 3). Certaines d'entre elles, pour satisfaire leur légitime aspiration à fonder un foyer, seraient portées aux compromis nécessaires : porter le voile (chap. 10), renoncer à la liberté de choix du conjoint ou accepter d'être une seconde épouse. Sans compter le fait que parmi elles, un certain nombre est par profonde conviction adepte du modèle de société dit islamique justifiant la domination masculine et l'ensemble des pratiques matrimoniales qui le sous-tendent.

Les changements dans la nuptialité sont en même temps des indicateurs incontournables des transformations sociales à l'origine d'un bouleversement profond du système culturel. Ils sont par conséquent les prémisses annonçant une profonde restructuration des relations familiales qui s'organisent autour de la famille nucléaire et des réseaux de la parentèle.

Les relations intergénérationnelles très ébranlées par ces transformations nécessitent de se réorganiser autour de nouvelles formes de solidarité familiale du fait de l'allongement de la

durée de vie et de la décohabitation des générations. Les mécanismes anciens de mise en union devenus obsolètes laissent la place progressivement à l'initiative des individus des deux sexes dans le cadre du libre choix des conjoints, les espaces mixtes de rencontre et l'utilisation de l'internet et des nouvelles technologies de communication et de mise en relation des individus et groupes sociaux.

L'exercice de la liberté de choix des conjoints est lié à la poursuite du processus d'individuation en cours dans les sociétés maghrébines. Celles-ci nécessitent une restructuration profonde des identités masculines et féminines sur la base de la mise en adéquation des besoins de la spiritualité avec les pratiques et les normes sociales renouvelées par une conception de l'Islam qui se serait adaptée aux changements profonds intervenus dans les pays du Maghreb.